

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
29 août 2019

---

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CD600

présenté par  
M. Demilly, Mme Auconie et M. Guy Bricout

-----

**ARTICLE 5**

Compléter l'alinéa 106 par les mots :

« ainsi que les conditions de sécurité de ces franchissements ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision pour que le diagnostic analysant les flux de circulation des passages à niveau évalue également les conditions de sécurité.